



Version 19 juin 2019

## Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) – Examen à mi-parcours Note de synthèse

### I. Historique

En avril 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), aux termes de la résolution 70/259<sup>1</sup>. En avril 2018, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a présenté à l'Assemblée générale un premier rapport donnant un aperçu des progrès obtenus dans la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie. Dans ce rapport<sup>2</sup>, il est indiqué au paragraphe 91 que, comme prévu dans le programme de travail relatif à la Décennie<sup>3</sup>, des dialogues entre les parties prenantes devaient être organisés à mi-parcours et à la fin de la période visée afin d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie et que les États Membres seraient consultés sur le format et les modalités de ces examens.

En juillet 2018, l'Assemblée générale a examiné le rapport du Secrétaire général et a pris note, dans la résolution 72/306, de l'intention d'organiser «à mi-parcours (2020-2021), puis à la fin de la Décennie (2025), [...] un dialogue ouvert associant toutes les parties, et qui s'appuie sur les initiatives menées indépendamment par les gouvernements et leurs nombreux partenaires et les relie entre elles»<sup>4</sup>. Elle a aussi noté que le programme de travail relatif à la Décennie était élaboré dans le cadre d'un processus ouvert à tous, continu et collaboratif. Elle a par ailleurs demandé à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) de s'



Version 19 juin 2019

avec l'organisation au Japon, en 2020, de la réunion consacrée à l'initiative Nutrition pour la croissance<sup>6</sup>. Par ailleurs, le rapport intérimaire sur les résultats de la CIN2<sup>7</sup>, présenté à l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2019, et le rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la Décennie et sur la suite donnée à la CIN2<sup>8</sup>, présenté à la Conférence de la FAO en juin 2019, abordaient la question de l'examen à mi-parcours de la Décennie.

Les examens susmentionnés des activités relevant de la Décennie sont conformes aux dispositions de la résolution 1989/84<sup>9</sup> du Conseil économique et social (ECOSOC) sur les décennies internationales, qui indiquent qu

Version 19 juin 2019

Version 19 juin 2019



Version 19 juin 2019

## VI. Financement de l'examen à mi-parcours

Il faudra définir le financement du processus d'examen à mi-parcours et mobiliser les ressources financières nécessaires. Le coût de la préparation et de l'organisation des conférences, manifestations, consultations et dialogues serait financé par des contributions volontaires.

Le Secrétariat de la Décennie pour la nutrition apportera son appui à l'ensemble du processus d'examen à mi-